



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 222-2026 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 222-2026 déterminant la tarification de certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Polycarpe

Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 14^e jour d'avril de l'an deux mille vingt-six.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 14 avril 2026 entre 16h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 avril 2026

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier
